

## JE SUIS PÊCHEUR DE LOISIR ET JE PÊCHE **EN MER MÉDITERRANÉE**

Régions : Occitanie ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Corse

### JE PÊCHE DANS LES ZONES RÉGLEMENTÉES

#### Zones réglementées (liste susceptible d'évoluer) :

Parc national des Calanques  
Parc naturel marin du Golfe du Lion  
Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate  
Réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls

#### MES OBLIGATIONS

**Pour le Parc national des Calanques** (dès 12 ans)  
**et la Réserve naturelle marine de Cerbères Banyuls** (dès 12 ans) :

- Je me déclare en tant que pêcheur de loisir ; valable pour l'année en cours
- Je déclare toutes mes captures (conservées et no kill) et l'absence de capture

**Pour le Parc naturel régional du Golfe du Lion** (dès 12 ans)  
**et le Parc naturel régional du cap Corse et de l'Agriate** (dès 16 ans) :

- Je me déclare en tant que pêcheur de loisir ; valable pour l'année en cours
- Je déclare obligatoirement mes captures (conservées et no kill) pour :
  - Thon rouge (*Thunnus thynnus*)\*
  - Dorade rose (*Pagellus bogaraveo*)
  - Dorade coryphène (*Coryphaena hippurus*)

#### MES DROITS

**Pour le Parc naturel régional du Golfe du Lion**  
**et le Parc naturel régional du cap Corse et de l'Agriate:**

- Je peux déclarer toutes mes captures (conservées et en no kill)

#### **Je dois utiliser l'outil suivant : Catchmachine**

##### ➔ 2 possibilités pour utiliser Catchmachine :

Catchmachine, l'application mobile :



Catchmachine, la page web internet : <https://catchmachine.fr>

### JE PÊCHE HORS DES ZONES RÉGLEMENTÉES

#### MES OBLIGATIONS (DÈS 16 ANS)

- Je me déclare en tant que pêcheur de loisir ; valable 12 mois
- Je déclare obligatoirement mes captures (conservées et no kill) pour :
  - Thon rouge (*Thunnus thynnus*)\*
  - Dorade rose (*Pagellus bogaraveo*)
  - Dorade coryphène (*Coryphaena hippurus*)

#### MES DROITS

- Je peux déclarer toutes mes captures (conservées et en no kill)

#### **Je dois utiliser l'un des outils suivants :**

##### Catchmachine ou RECFishing

##### ➔ 2 possibilités pour utiliser Catchmachine :

Catchmachine, l'application mobile :



Catchmachine, la page web internet : <https://catchmachine.fr>

##### ➔ 2 possibilités pour utiliser RECFishing:

RECFishing, l'application mobile : bientôt disponible

RECFishing, la page web internet : bientôt disponible

\*pour la pêche du thon rouge, la procédure d'autorisation reste en vigueur